



Conseil municipal du vendredi 16 mars 2018

Fait à Comps La Grand'ville,
le 17 mars 2018.

Date de convocation du conseil municipal : 9 mars 2018.

Présents : S. CAMBON ; A. VERNHES ; M. GASC ; P. CAMBOULIVES ; C. CAYRON ; G. ALIBERT ; L. MAUREL ; C. PASCAL ; N. BLANC ; N. MASSOL

Excusé : J.C. GAUBERT pouvoir à S. CAMBON ; R. NESPOULOUS pouvoir à N. MASSOL.

ORDRE DU JOUR :

- Création/suppression d'un poste (poste d'ATSEM) ;
- Fixation des durées d'amortissement pour le budget boulangerie ;
- Délégation de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme ;
- Vente de terrain (régularisation de 100m²) ;
- Lotissement Bellevue 2 : création de lots supplémentaires et fixation du prix de vente ;
- Contrat d'assurance des risques statutaires ;
- Indemnité de conseil à la comptable du Trésor ;
- Convention de location du cabinet médical ;
- Questions diverses.

- Création/suppression d'un poste :

M. le Maire propose au conseil la création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles afin de valoriser la réussite au concours d'une des employée communale. Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

- Fixation des durées d'amortissement pour le budget boulangerie :

Ce point n'est pas examiné suite à des précisions de la part de la Trésorerie.

- Délégation de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme : L'Etat a notifié à la commune qu'il ne serait plus en mesure, courant 2018, d'assurer l'instruction, à titre gratuit, des actes et autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, etc). A cet effet, la commune n'étant pas en capacité d'instruire ces tâches (très technique et engageant la responsabilité de la commune), M. le Maire propose au conseil de confier cette instruction à Aveyron Ingénierie. Ce service sera facturé à la commune.
- Vente de terrain (régularisation de 100m²) : M. le Maire présente au conseil la cession à titre gratuit de 100 m² dont la commune est propriétaire afin de régulariser un échange de terrain convenu dans le passé. Echange convenu afin de procéder à l'élargissement de la route à l'entrée de la commune.
- Lotissement Bellevue 2 : création de lots supplémentaires et fixation du prix de vente :
Le conseil décide de créer 2 lots supplémentaires dans le lotissement Bellevue 2. Le prix du terrain (en assainissement individuel) est fixé à 31 € TTC/m².
- Contrat d'assurance des risques statutaires :
M. le Maire rappelle que, par délibération du 26 juin 2017, la commune a demandé au centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire. M. le Maire propose au conseil d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion de l'Aveyron avec l'assureur GRAS SAVOYE/AXA. Il est rappelé que ce contrat sert au remboursement de la commune en cas d'arrêt de travail des employés communaux. En effet, en cas d'arrêt de travail, c'est la commune qui continue de rémunérer les agents.
- Indemnité de conseil à la comptable du Trésor :
Le conseil délibère pour accorder l'indemnité de conseil au comptable du Trésor suite au changement de Trésorerie au 1^{er} janvier 2018.
- Convention de location du cabinet médical : M. le Maire présente la convention de mise à disposition du « cabinet médical » entre la commune et Mme Rivet, thérapeute familiale. La salle sera mise à disposition de Mme Rivet tous les mardis de 8 h à 20 h.
- Questions diverses :
 - Compteurs Linky : M. le Maire porte à la connaissance du conseil trois courriers d'opposition à l'installation des compteurs Linky sur notre commune. M. le maire demande aux conseillers de donner leurs avis, tout

en précisant que la commune n'a pas la compétence pour statuer sur l'installation ou non de ces compteurs. Le conseil ne souhaite pas donner suite à ces demandes.

- Service de garderie du mercredi matin : un questionnaire va être communiqué aux familles afin de recueillir leur besoin pour l'année scolaire 2018/2019.

En effet, un bilan de milieu d'année laisse apparaître que la fréquentation de la garderie le mercredi matin est bien en deçà des prévisions faites en amont de sa mise en place (le 1er questionnaire faisant ressortir une dizaine d'enfants chaque mercredi). A ce jour, il y a en moyenne 6/7 enfants chaque mercredi.

Le conseil statuera sur la poursuite ou non de cette garderie l'année prochaine suite au questionnaire.

- M. le Maire propose au conseil d'adhérer au label Ville prudente.

Retrouver l'actualité de la commune et de ses associations sur notre site : www.comps-lagrandville.fr et sur la page Facebook